



Mairie de Replonges

Tél : 03 85 31 18 18

[mairiereplonges@wanadoo.fr](mailto:mairiereplonges@wanadoo.fr)

## **Informations Temps d'Activités périscolaires**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, des temps d'activités périscolaires (TAP), sont mis en place pour les enfants de l'école publique de Replonges.

Organisées par la communauté de communes du Pays de Bâgé et la commune de Replonges, ces activités sont gratuites.

Les TAP se déroulent chaque jeudi après-midi de 13h30 à 16h15 hors vacances scolaires.

L'inscription de votre enfant vaut pour l'année entière. Toute absence devra être signalée au **secrétariat de mairie** (tél. 03 85 31 18 18) au plus tard le jeudi à 10h00.

La fiche de renseignements est à rendre impérativement pour le jeudi 11 septembre 2014 à l'animateur en charge de votre enfant. Toute modification sera signalée par écrit à la mairie de Replonges.

Le règlement de fonctionnement des TAP de la CCPB est disponible sur le site de la commune de Replonges ou de la CCPB, ou consultable à la mairie de Replonges et auprès du directeur de l'école.

Les animateurs accueilleront les enfants chaque jeudi hors vacances scolaires dans la cour de l'école de 13h30 à 13h45.

Les animateurs remettront vos enfants (\*) de 16h15 à 16h30 aux responsables légaux ou aux adultes désignés sur la fiche de renseignements.

Au-delà de cet horaire, votre enfant sera orienté vers le service de garderie à titre onéreux.

*(\*) sauf autorisation de retour seul au foyer complété sur la fiche de renseignements).*

Pour les séances, prévoir une paire de chaussures de salles ; les enfants du cycle 1 ne sont pas concernés.

Comme des animations se dérouleront sur différents sites à proximité de l'école, agospace, salles de sports, complexe Limorin, Pôle culturel de la Paix, il conviendra de vêtir l'enfant en fonction de la météorologie.